

PRO-SET® M2018 Hardener

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date d'émission: 06/01/2015 Date de révision: 10/11/2016 Version: M2018-2016a

SECTION 1: Identification

Identification

Forme du produit : Mélanges
Nom du produit : PRO-SET® M2018 Hardener
Code du produit : M2018, M2018-1, M2018-2, M2018-4

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : Agent de durcissement pour résine époxyde.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Gougeon Brothers, Inc
100 Patterson Ave.
Bay City, MI 48706 - U.S.A.
T 866-937-8797 or 989-684-7286
www.westsystem.com

Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC 1 (800) 424-9300
CHEMTREC International +1 (703) 527-3887 24 hr

SECTION 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Acute Tox. 4 (Oral)
Skin Corr. 1B
Eye Dam. 1
Skin Sens. 1
Muta. 2
STOT RE 2
Aquatic Acute 3
Aquatic Chronic 2

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger (GHS) :



Mention d'avertissement (GHS) :

Danger

Mentions de danger (GHS) :

Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Peut provoquer une allergie cutanée. Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Nocif pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (GHS) :

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage. EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Recueillir le produit répandu. Garder sous clef. Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

PRO-SET® M2018 Hardener

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

Toxicité aiguë inconnue

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

Substance

Non applicable

Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%
Triméthylhexane-1,6-diamine	(n° CAS) 25620-58-0	20 - 40
Diaminopolypropylène glycol	(n° CAS) 9046-10-0	10 - 30
4,4'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, produits de réaction avec le 2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine	(n° CAS) 111850-23-8	10 - 30
Isophoronédiamine	(n° CAS) 2855-13-2	10 - 30
Phénol	(n° CAS) 108-95-2	1 - 15

L'identité chimique exacte et/ou le pourcentage exact (concentration) de chaque ingrédient peuvent être considérés comme des renseignements commerciaux confidentiels (RCC). Tout ingrédient non divulgué dans cette section peut avoir été jugé non dangereux pour la santé ou l'environnement, ou il peut être présent à un niveau inférieur à son seuil de divulgation. Se reporter à la section 15 pour de plus amples renseignements sur cette demande de RCC.

SECTION 4: Premiers secours

Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation

: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau

: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après contact oculaire

: En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Consulter immédiatement un médecin.

Premiers soins après ingestion

: Si le produit a été ingéré, ne PAS provoquer le vomissement à moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation

: Peut être nocif par inhalation. Peut causer l'irritation des voies respiratoires.

Symptômes/lésions après contact avec la peau

: Provoque de graves brûlures. Les symptômes peuvent inclure rougeur, douleur, cloques. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/lésions après contact oculaire

: Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.

Symptômes/lésions après ingestion

: Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Mousse. Dioxyde de carbone. Produit chimique sec. Sable. Du calcaire en poudre.

Agents d'extinction non appropriés

: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

PRO-SET® M2018 Hardener

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie** : Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Amines. Ammoniac. Acide nitrique. Un risque de combustion spontanée peut se produire dans certaines conditions lorsque ce produit est combiné à la sciure, aux copeaux de bois ou autres matériaux cellullosiques. La chaleur est générée en raison de l'air qui oxyde l'amine. La sciure peut s'enflammer si la chaleur n'est pas dissipée rapidement.
- Réactivité** : Aucun dans les conditions normales d'utilisation.
- Conseils aux pompiers**
- Protection en cas d'incendie** : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales** : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêche la pénétration dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et/ou les eaux souterraines. Voir la section 12, Informations écologiques.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention** : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié. Ne pas absorber avec du papier, des chiffons ou d'autres matériaux combustibles.
- Procédés de nettoyage** : Déblayer la substance avec une pelle et la placer dans un conteneur de récupération. Ventilier la zone.

Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour des conseils supplémentaires sur l'équipement de protection, et la section 13 pour plus de conseils sur l'élimination.

SECTION 7: Manutention et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Lorsque mélangé à la résine époxyde, ce produit peut causer une réaction exothermique qui, en grandes quantités, est capable de générer une chaleur suffisante pour endommager ou enflammer les matériaux se trouvant à proximité et émettre des fumées et des vapeurs qui varient grandement en composition et en toxicité.

- Mesures d'hygiène** : Lessiver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage** : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Protéger de l'humidité. Température de conservation : 40°F (4°C) - 90°F (32°C).

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Triméthylhexane-1,6-diamine (25620-58-0)
Non applicable
Diaminopolypropylène glycol (9046-10-0)
Non applicable

PRO-SET® M2018 Hardener

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

4,4'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, produits de réaction avec le 2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine (111850-23-8)

Non applicable

Isophoronédiamine (2855-13-2)

Non applicable

Phénol (108-95-2)

ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	19 mg/m ³
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	5 ppm
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	19 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	5 ppm
IDLH	US IDLH (ppm)	250 ppm
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	19 mg/m ³
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	5 ppm
NIOSH	NIOSH REL (ceiling) (mg/m ³)	60 mg/m ³
NIOSH	NIOSH REL (ceiling) (ppm)	15,6 ppm

Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Aérer/ventiler les lieux pour maintenir l'exposition aux poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc, sous les limites permises.

Protection des mains

: Porter des gants résistant aux produits chimiques.

Protection oculaire

: Porter des lunettes de protection (contre les poussières/les éclaboussures, correctement ajustées) ainsi qu'une protection faciale (écran facial).

Protection de la peau et du corps

: Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des voies respiratoires

: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

: Maintenir les niveaux sous les seuils de la protection environnementale de la communauté.

Autres informations

: Ne pas manger, fumer ou boire là où la substance est manipulée, traitée ou stockée. Se laver les mains minutieusement avant de manger ou de fumer. À manipuler selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Aucune donnée disponible
Couleur	: Ambré
Odeur	: Ammoniacque
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 10,3
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: > 400 °F (204 °C)
Point d'éclair	: > 200 °F (93 °C) Évaluation basée sur la liste des composants
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,98
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible

PRO-SET® M2018 Hardener

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 265,3 mm ² /s @ 68° F (20 °C)
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Autres informations	
Teneur en COV	: 9,13 g/l (0,08 lbs/gal)
Densité apparente	: 8,15 lb/gal (0,8 kg/L)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Aucun dans les conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales d'entreposage.
Possibilité de réactions dangereuses	: Aucun dans les conditions normales d'utilisation. Une masse de plus de deux kilogrammes (une livre) du produit combiné à la résine époxyde entraînera une polymérisation irréversible accompagnée d'une importante accumulation de chaleur et de pression.
Conditions à éviter	: Chaleur. Matières incompatibles.
Matières incompatibles	: Acides. Matières oxydantes. Composés halogénés. Acide nitreux. Nitrites. Protoxyde d'azote. Hypochlorite de sodium. Peroxydes.
Produits de décomposition dangereux	: Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone, oxydes d'azote, amines, ammoniac, acide nitrique.

SECTION 11: Données toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Triméthylhexane-1,6-diamine (25620-58-0)	
DL50 orale rat	910 mg/kg

Diaminopolypropylène glycol (9046-10-0)	
DL50 orale rat	2855 mg/kg
DL50 cutanée lapin	2980 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 0,74 mg/l/8h

Isophoronédiamine (2855-13-2)	
DL50 orale rat	1030 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 5,01 mg/l/4h

Phénol (108-95-2)	
DL50 orale rat	317 mg/kg
DL50 cutanée lapin	630 mg/kg
CL50 inhalation rat	0,9 mg/l/8h

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Oral: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aigüe (inhalation)	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque des brûlures de la peau graves.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Cancérogénicité	: Non classé

Phénol (108-95-2)	
Groupe IARC	3 – Inclassable

Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé

PRO-SET® M2018 Hardener

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	: Non classé

PRO-SET® M2018 Hardener	
Viscosité, cinématique (valeur calculée)	265,3 mm ² /s @ 20°C (68°F)

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Peut être nocif par inhalation. Peut causer l'irritation des voies respiratoires.
Symptômes/lésions après inhalation	: Peut causer l'irritation des voies respiratoires.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Provoque de graves brûlures. Les symptômes peuvent inclure rougeur, douleur, cloques. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.
Symptômes/lésions après ingestion	: Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12: Données écologiques

Toxicité

Écologie - général : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Isophoronédiamine (2855-13-2)	
CE50 Daphnie 1	14,6 - 21,5 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [semi-static])
Phénol (108-95-2)	
CL50 poisson 1	11,9 - 50,5 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CE50 Daphnie 1	4,24 - 10,7 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])
CL50 poissons 2	20,5 - 25,6 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static])
CE50 Daphnie 2	10,2 - 15,5 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)

Persistance et dégradabilité

PRO-SET® M2018 Hardener	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

Potentiel de bioaccumulation

PRO-SET® M2018 Hardener	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Triméthylhexane-1,6-diamine (25620-58-0)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	0,77 (à 23 °C)
Isophoronédiamine (2855-13-2)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	0,79 (à 23 °C)
Phénol (108-95-2)	
BCF poissons 1	(no significant bioaccumulation)
Coefficient de partage n-octanol/eau	1,5

Mobilité dans le sol

PRO-SET® M2018 Hardener	
Écologie – sol	Pas d'informations complémentaires disponibles.

Autres effets néfastes

Effet sur le réchauffement global : Pas d'effet connu avec ce produit.

Nom	Identificateur de produit	Renseignements sur les critères de classification de l'écotoxicité
Triméthylhexane-1,6-diamine	25620-58-0	Acute Aquatic Cat. 3; Chronic Aquatic Cat. 3

PRO-SET® M2018 Hardener

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Nom	Identificateur de produit	Renseignements sur les critères de classification de l'écotoxicité
Diaminopolypropylène glycol	9046-10-0	Acute Aquatic Cat. 3; Chronic Aquatic Cat. 2
4,4'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, produits de réaction avec le 2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine	111850-23-8	Acute Aquatic Cat. 3; Chronic Aquatic Cat. 3
Isophoronédiamine	2855-13-2	Aquatic Chronic Cat. 3
Phénol	108-95-2	Aquatic Acute Cat. 3; Aquatic Chronic Cat. 2

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13: Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales. Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Department of Transportation (DOT) et Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Conformément aux exigences de DOT/TMD

N° ONU (DOT/TDG) : UN2735
Désignation officielle pour le transport (DOT/TDG) : Polyamines, liquides, corrosives, n.s.a. (Diaminopolypropylène glycol)
Class (DOT/TDG) : 8
Groupe d'emballage (DOT/TDG) : II
Polluant marin : Oui

Transport maritime

Conformément aux exigences de IMDG

N° ONU (IMDG) : 2735
Désignation officielle pour le transport (IMDG) : POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (Diaminopolypropylène glycol)
Classe (IMDG) : 8
Groupe d'emballage (IMDG) : II
Numéro EmS : F-A, S-B
Polluant marin : Oui

Transport par air

Conformément aux exigences de IATA

N° UN (IATA) : 2735
Désignation exacte d'expédition/Description (IATA) : Polyamines, liquides, corrosives, n.s.a. (Diaminopolypropylène glycol)
Classe (IATA) : 8
Groupe d'emballage (IATA) : II
Polluant marin : Oui

SECTION 15: Informations sur la réglementation

Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus).

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

Diaminopolypropylène glycol (9046-10-0)	
Flag réglementaire EPA TSCA	XU - indique une substance qu'il n'est pas nécessaire de déclarer en vertu de la règle de déclaration des mises à jour des inventaires (Inventory Update Reporting Rule), c.-à.-d, la mise à jour partielle de la base de données de l'inventaire de la loi sur les substances toxiques (TSCA Inventory Data Base); Rapports de production et de site

PRO-SET® M2018 Hardener

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

4,4'-Isopropylidènediphénol polymérisé avec le (chlorométhyl)oxirane, produits de réaction avec le 2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine (111850-23-8)

Flag réglementaire EPA TSCA

N - N - Indique que le nom d'inventaire d'une substance polymérique ne contient aucun agent initiateur sans radicaux libres, mais que celui-ci est considéré comme recouvrant le polymère désigné fabriqué à partir de n'importe quel agent initiateur sans radicaux libres, et ce, nonobstant la quantité utilisée.
XU - indique une substance qu'il n'est pas nécessaire de déclarer en vertu de la règle de déclaration des mises à jour des inventaires (Inventory Update Reporting Rule), c.-à.-d, la mise à jour partielle de la base de données de l'inventaire de la loi sur les substances toxiques (TSCA Inventory Data Base); Rapports de production et de site

Phénol (108-95-2)

Listé dans la Section 302 du SARA des Etats-Unis (substances dangereuses)
Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis

CERCLA RQ	1000 lb
Loi SARA Section 302, États-Unis, TPQ (Seuil de procédure d'urgence)	500 - 10000 lb
Loi SARA Section 313, États-Unis – Déclaration des émissions	1 %

Oxyde de propylène (75-56-9)

Listé dans la Section 302 du SARA des Etats-Unis (substances dangereuses)
Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis

CERCLA RQ	100 lb
Loi SARA Section 302, États-Unis, TPQ (Seuil de procédure d'urgence)	10000 lb
Loi SARA Section 313, États-Unis – Déclaration des émissions	0,1 %

Les secrets commerciaux relatifs au SIMDUT du Canada : Le numéro LCRMD associé à cette demande est #10431. La date du dépôt de la demande est 2016-10-07.

Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

Réglementations des Etats - USA

California Proposition 65 - Ce produit contient, ou peut contenir des traces d'une ou plusieurs substance(s) reconnues par l'Etat de Californie pour provoquer des cancers, des dommages au niveau du développement et/ou de la reproduction

Oxyde de propylène (75-56-9)

USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérogènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	NSRL (Concentration sans risque significatif)
Oui	Non	Non	Non	

Triméthylhexane-1,6-diamine (25620-58-0)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

Isophoronédiamine (2855-13-2)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

Phénol (108-95-2)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) - Environmental Hazard List
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

Oxyde de propylène (75-56-9)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) - Environmental Hazard List
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) - Special Hazardous Substances
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

SECTION 16: Autres informations

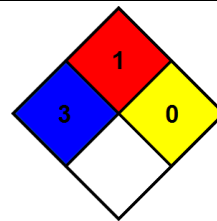
Date d'émission : 06/01/2015
Date de révision : 10/11/2016
Autres informations : Aucun.

PRO-SET® M2018 Hardener

Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Danger pour la santé NFPA : 3
Danger d'incendie NFPA : 1
Réactivité NFPA : 0



Notation HMIS III

Santé : 3 Danger sérieux
Inflammabilité : 0 Danger minime
Physique : 0 Danger minime

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.